

IDENTIFICATION	
Unité de formation :DROIT CIVIL: LES BIENS ET LES OBLIGATIONS	Section :DRT A
Activité d'enseignement :DROIT DES CONTRATS Cours :DROIT DES CONTRATS	Nombre de crédits ECTS :9
Nombre de périodes :40	N°UF : 913-2
Dossier pédagogique :713203U32D1	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
<p>Capacités préalables requises :</p> <p>Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général. Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement...(des documents d'information pouvant être mis à sa disposition). <p>Titre pouvant en tenir lieu</p> <p>CESS</p>
<p>Contenu du cours :</p> <p>Droit des contrats:</p> <ul style="list-style-type: none"> de classer les contrats en fonction des critères ad hoc; de définir et caractériser les principaux contrats nommés: contrat de bail, contrat de vente, contrat d'entreprise, contrat de mandat, contrat de prêt et contrat de dépôt; d'appliquer les principes réglementant ces contrats pour résoudre ou pour prévenir les litiges concrets; de choisir un contrat appelé à régir une situation donnée; de s'initier au rôle, à l'objet et aux caractéristiques des privilèges, des hypothèques, du gage et du cautionnement.
<p>Capacités terminales :</p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:</p> <p>Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,</p> <ul style="list-style-type: none"> d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante; de prévenir les litiges qui y sont relatifs; de structurer et de justifier la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence. <p>Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:</p>

- la cohérence entre la démarche et la situation traitée;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques;
- le sens critique.

Bibliographie :

- Fr. Alexander, Notions de droit civil, De Boeck, 2010
- E. Wauthy et P. Duchesne, Droit civil, La Procure, 1990
- C. Renard, Principes de droit et éléments de droit immobilier, Presse universitaire de Liège, 1990
- A. Guéritte, Principes fondamentaux de droit privé, Presse universitaire de Mons, 1994
- Rigaux et Verheyden Droit civil: les personnes, les biens et les contrats, AEDL, 1980
- A Lagasse Droit civil: les personnes; les obligations, les contrats, AEDL, 1980
- Dubuisson, Droit des obligations (tomes 1,2,3), Diffusion universitaire ciaco, 2008

PERSONNEL ENSEIGNANT

HAUTIER Patricia

METHODOLOGIE

Un syllabus est à la disposition des étudiants sur la plate forme Claroline.

Les étudiants doivent acheter le code pour l'étudiant en droit de kluwer (livré par la firme en début d'année à l'école).

MODES D'EVALUATION

Examen écrit en fin de module
Analyse de jurisprudence